



Information aux consommateurs

Modification de la composition de certaines denrées alimentaires

Suite à la crise en Ukraine et à la pénurie de matières premières qui en découle, certaines entreprises du secteur alimentaire sont contraintes de modifier la composition des produits qu'elles commercialisent. Les produits à base de tournesol sont particulièrement concernés.

Des mesures d'étiquetage temporaires sont permises par la Commission européenne afin de permettre aux entreprises de continuer à commercialiser leurs produits même si elles ne peuvent pas modifier leurs emballages tout **en garantissant l'information au consommateur**.

Les informations concernant les modifications de composition pour les denrées alimentaires fabriquées au Luxembourg peuvent être retrouvées sur le site internet de la sécurité alimentaire.

<https://securite-alimentaire.public.lu/fr/professionnel/Denrees-alimentaires/Etiquetage/ukrainemesurestemporaires.html>



<https://gd.lu/8n3tv1>

Information importante pour les consommateurs présentant des allergies alimentaires :

Les allergènes devront toujours être indiqués directement sur les produits. Soyez particulièrement attentifs aux changements mentionnés sur l'emballage.

Division de la sécurité alimentaire	7A rue Thomas Edison L-1445 Strassen	 (352) 2477 5620  (352) 2747 8068 e-mail : secualim@ms.etat.lu	
CaV/LZ/FC	13/05/2022	F-233 Rev00	Page 1/1